



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 04

Réunions des : 26 novembre 2019.

Lieux : siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Michel LECONTE

Sont présents : MM. Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES, Jean-François VIOLETTE.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

ADOPTION DES PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 03, mis en ligne le 20 novembre 2019, est adopté, sous réserves des corrections ci-après :

Plateau U9 - secteur 1

L'amende pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de match de 17€ US ST Thomas pour le plateau U9 secteur 1, du 05 octobre 2019 paru sur le PV n°3, mis en ligne sur le 20 novembre 2019 sur le site du DFSM, est annulée. Le plateau n'a pas eu lieu pour intempéries.

Plateau U7 - secteur 1

L'amende pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de match de 17€ US ST Thomas pour le plateau U7 secteur 1, du 05 octobre 2019 paru sur le PV n°3, mis en ligne sur le 20 novembre 2019 sur le site du DFSM, est annulée. Le plateau n'a pas eu lieu pour intempéries.

§§§§



RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du district uniquement sous peine d'amende.

Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à votre antenne respective.

Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 19 OCTOBRE 2019

Plateau U11

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

La commission inflige une amende de 30€ à JS SAINT NICOLAS BETHUNE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

La commission inflige une amende de 30€ au FC LIMESY pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

➤ **Secteur 7, 8 et 9.**

La commission inflige une amende de 30€ au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ au MONT SAINT AIGNAN FC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ à US ST JACQUES SUR DARNETAL pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ à US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ à ECOLE DE FOOT ELBEUF pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

- o - o - o -

Plateau U9

➤ **Secteur 4**

La commission inflige une amende de 30€ au FC BELLEVILLE SUR MER pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

➤ **Secteur 5**

Le plateau de ST REMY BOSCOU COURT a été annulé suite à un arrêté municipal.



➤ **Secteur 8**

La commission inflige une amende de 30€ au CMS OISSEL pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

- o - o - o -

Plateaux U7

➤ **Secteur 8**

La commission inflige une amende de 30€ à US GRAMMONT pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

§§§§

JOURNEE DU 9 NOVEMBRE 2019

Plateau U11

➤ **Secteur 1 A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1 B**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : ROLLEVILLE et FONTAINE LA MALLET.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1 C**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : MONT GAILLARD, SAINTE ADRESSE et MANEGLISE.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2 A**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : EPREVILLE, BOLBEC, SAINT ANTOINE et GODERVILLE.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3 A**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : NOINTOT, SAINT RIQUIER et DOUDEVILLE.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de MAULEVRIER

La commission inflige une amende de 5€ à US Lillebonne pour absence licence (éducateur).



➤ **Secteur 4 et 6 matin - poule A**

Plateau de MONTIGNY: le plateau a été annulé (arrêté municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de FRESQUIENNES :

L'équipe du GS CANTELEU était absente sur le terrain.

La commission inflige une amende de 75€ au GS CANTELEU pour forfait non déclaré (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

Plateau de NEUVILLE LES DIEPPE: le plateau a été annulé (arrêté municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de DIEPPE:

La commission inflige une amende de 17€ au FC DIEPPE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

Plateau de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT:

La commission inflige une amende de 17€ à JS ST NICOLAS BETHUNE pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 5 après-midi - poule C**

Plateau de ETALONDES : le plateau a été annulé (arrêté municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

Plateau de YERVILLE : le plateau a été annulé (arrêté municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de BARENTIN:

La commission inflige une amende de 17€ au FC BARENTIN pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 7, 8 et 9**

Poule A

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Poule B

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de FUSC BOIS GUILLAUME :



La commission inflige une amende de 20€ à S SOTTEVILLE CC pour 4 licences manquantes (joueurs).

Plateau de FC REUNIONNAIS :

La commission inflige une amende de 5€ à CAUDEBEC ST PIERRE FC pour 1 licence manquante (joueur).

Poule C

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de MADRILLET CHT BLANC :

L'équipe du GRAND COURONNE FC était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à GRAND COURONNE FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 55€ à GRAND QUEVILLY FC pour 11 licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 5€ à CMS OISSEL pour 1 licence manquante (joueur).

Plateau de US LA LONDE :

La commission inflige une amende de 15€ à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour 3 licences manquantes (joueurs).

Poule D

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de GRAND QUEVILLY FC :

La commission inflige une amende de 45€ à GRAND QUEVILLY FC pour 9 licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 40€ à US GRAMMONT pour 8 licences manquantes (joueurs).

Poule E

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de US SAINT JACQUES SUR DARNETAL :

La commission inflige une amende de 5€ à US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour 1 licence manquante (joueur).

Poule F

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Poule G

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de GRAND QUEVILLY FC :

La commission inflige une amende de 5€ à CAUDEBEC ST PIERRE FC pour 1 licence manquante (joueur).

La commission inflige une amende de 50€ à CO CLEON pour 10 licences manquantes (joueurs).

- o - o - o -



Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : ST THOMAS, OCTEVILLE et LE HAVRE SPORT.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau du HAVRE AC

La commission inflige une amende de 5€ à ES MONT GAILLARD pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 2**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : RAMPONNEAU, FAUVILLE EN CAUX et SAINT VALERY EN CAUX.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3**

Le plateau suivant a été annulé pour intempéries : LILLEBONNE.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de BEUZEVILLE :

La commission inflige une amende de 5€ à ENTENTE SPORTIVE INTERCOMMUNALE ST ANTOINE pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à ENTENTE SPORTIVE INTERCOMMUNALE ST ANTOINE pour licence manquante (joueur).

➤ **Secteur 4**

Plateaux de TOURVILLE et OFFRANVILLE : les plateaux ont été annulés (arrêtés municipaux).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Plateau de OUVILLE L'ABBAYE : le plateau a été annulé (arrêt municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de CANTELEU :

La commission inflige une amende de 17€ au GS CANTELEU pour non utilisation de la feuille d'arbitrage correspondant à la rencontre concernée.

La commission inflige une amende de 5€ au GS CANTELEU pour licence manquante (éducateur).



➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de AS GOURNAY EN BRAY :

La commission inflige une amende de 15€ à AS GOURNAY EN BRAY pour 3 licences manquantes (joueurs).

➤ **Secteur 8**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SAINT AUBIN FC :

La commission inflige une amende de 50€ à AS MADRILLET CHT BLANC pour 10 licences manquantes (joueurs).

Plateau de GRAND QUEVILLY FC :

La commission inflige une amende de 50€ à GRAND QUEVILLY FC pour 10 licences manquantes (joueurs).

Plateau de CAUDEBEC ST PIERRE FC :

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHT BLANC pour 2 licences manquantes (joueurs).
La commission inflige une amende de 10€ au SC COURONNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de AS PTT ROUEN :

La commission inflige une amende de 75€ à AL DEVILLE MAROMME pour 15 licences manquantes (joueurs).

Plateau de ASC YMARE :

La commission inflige une amende de 20€ à ASC YMARE pour 4 licences manquantes (joueurs).
La commission inflige une amende de 10€ à ENTENTE YMARE ESSAC pour 2 licences manquantes (joueurs).

- o - o - o -

Plateau U7

➤ **Secteur 1**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : LE HAVRE FC 2012, MUNICIPAUX DU HAVRE et TURRETOT.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de MONTIVILLIERS

La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE CAUCRIAUVILLE S pour licence manquante (éducateur).



➤ **Secteur 2**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : OAINVILLE, EPREVILLE et SAINT LEONARD.
Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US BACQUEVILLE EN CAUX

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 7 décembre 2019, sous peine de sanction.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT :

La commission inflige une amende de 25€ à JS SAINT NICOLAS BETHUNE pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 15€ au FC PETIT CAUX pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 15€ au FC BELLEVILLE SUR MER pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 30€ à ES JANVAL pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 5€ à US ENVERMEU pour licence manquante (joueur).

➤ **Secteur 5**

Plateau de EU: Plateau annulé (arrêté municipal).

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AJC BOSCH LE HARD

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 7 décembre 2019, sous peine de sanction.

Plateaux de MONTVILLE et de CROIXMARE : Plateaux annulés (arrêtés municipaux).

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de FC ROUEN 1899 :

La commission inflige une amende de 20€ à US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour 4 licences manquantes (joueurs).



Plateau de CMS OISSEL :

La commission inflige une amende de 10€ au CAUDEBEC ST PIERRE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de AS MADRILLET CHATEAU BLANC :

L'équipe du CO CLEON était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à CO CLEON pour forfait sur le terrain (annexe Financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 20€ au SAINT AUBIN FC pour 4 licences manquantes (joueurs).

Plateau de GRAND COURONNE FC :

L'équipe de l'AL TOURVILLE LA RIVIERE était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à AL TOURVILLE LA RIVIERE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 40€ à US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour 8 licences manquantes (joueurs).

Plateau de AS BOUILLE MOULINEAUX :

La commission inflige une amende de 10€ au GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE :

La commission inflige une amende de 20€ au MONT SAINT AIGNAN FC pour 4 licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

Plateau de GCO BIHOREL :

La commission inflige une amende de 30€ au FC BOOS pour 6 licences manquantes (joueurs).

Plateau de MAISON GRIEU VALLON SUISSE :

L'équipe de l'AM AMFREVILLE LA MIVOIE a prévenu de son absence au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 20€ à AM AMFREVILLE LA MIVOIE pour forfait déclaré (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 5€ à ASC YMARE pour 1 licence manquante (joueur).

§§§§

Le Président de la Commission,

Michel LECONTE

Le secrétaire de la commission,

Jean-François DEPARIS

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>